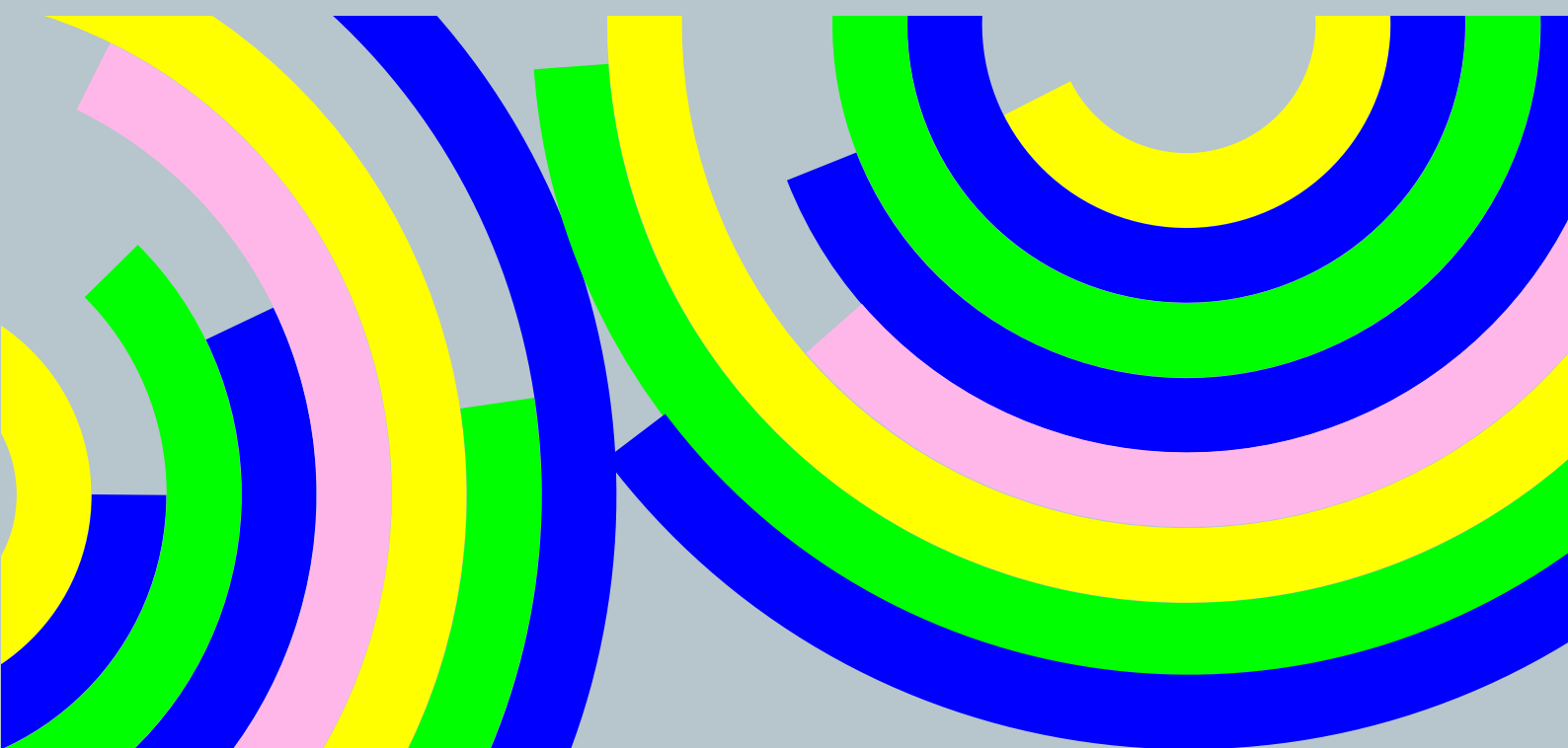


RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ DES PRATIQUES DES ARCHITECTES



Résultats du questionnaire
13 janvier – 1 mars 2022



Nouvelle-Aquitaine

RECONNAISSANCE DE LA DIVERSITÉ DES PRATIQUES DES ARCHITECTES

Édito

Deux constats nous interpellent face à la situation du nombre d'architectes aujourd'hui en France. D'une part, la densité d'architectes par habitant dans notre pays est moins importante que dans la plupart des pays européens avoisinants. La France compte en effet 45,1 architectes inscrits à l'Ordre pour 100 000 habitants, contre 82 en moyenne dans l'ensemble de l'Union européenne. D'autre part, la France compte un nombre d'architectes en activité qui n'évolue presque plus depuis les effets de la levée du numéris clausus. La France compte ainsi 30 000 architectes depuis 1984.

Mais comment expliquer une telle permanence de ce dernier chiffre ? Alors que les 20 ENSA accueillent entre 800 et 1200 étudiants par an... Régulièrement soulevé, le rapport 30 000 architectes pour 20 000 agences interroge. Pourquoi si peu ? Pourquoi juste un peu plus d'agences que l'on ne compte d'«architectes» ? Rappelons que depuis 2005, un diplômé DEA sur 2 ne fait pas la HMO, soit 18 352 à l'été 2022, nombre qui ne se résorbe pas, mais s'accroît de façon constante de plus de 1000 par an.

Parallèlement à ces constats, une dynamique de réflexion s'est installée à différents niveaux de l'institution, sur la nécessité de prendre en considération la reconnaissance de tous les architectes dans leur diversité de pratiques. Elle est également partagée avec l'ensemble des acteurs concernés. Afin de mieux appréhender cette diversité, plusieurs enquêtes ont été menées par les Conseils de l'Ordre de Nouvelle-Aquitaine et des Pays de la Loire auprès des confrères et des étudiants en architecture.

La mesure 27 de la Stratégie Nationale pour l'Architecture de 2015* confirme en effet que le rôle de l'Ordre des architectes est d'anticiper et d'accompagner les évolutions du métier dans toute leur diversité : formes émergentes de pratiques (collectifs, associations), diversification des lieux d'exercice, partenariat avec les autres professionnels de la conception... Il est donc légitime que l'institution ordinale se préoccupe de ce sujet afin de rétablir une proportion d'architectes qui permettent de renforcer efficacement le désir d'architecture dans notre société.

L'élargissement du port du titre à l'ensemble des diplômés en architecture en est un moyen comme l'est également l'accessibilité et l'attractivité du port du titre par les salariés d'agence d'architecture. En effet, les diplômés en architecture ont reçu une formation de l'État, pour porter l'intérêt général à travers leurs prestations intellectuelles et conceptuelles, quelle que soit leur façon d'exercer. Ils ont un même diplôme, une culture commune et œuvrent au quotidien au service de l'intérêt public de la création architecturale dans divers secteurs de l'économie, de la culture de l'enseignement ou de la médiation...

L'ouverture aux diplômés en architecture, n'est en rien synonyme de déclassement. Au contraire, elle donne un sens, elle accompagne, prolonge et confirme la diversité des modes d'exercice de la profession, promue avec ténacité par la Direction de l'Architecture depuis plus de vingt ans. Il s'agit de s'engager vers une vision rénovée du métier, aux yeux de la société mais aussi aux yeux des étudiants. L'exercice de la maîtrise d'œuvre est la pratique la plus courante de la profession d'architecte. Et l'acte de bâtir reste essentiel. Mais l'intérêt public de la création architecturale ne passe pas que par la maîtrise d'œuvre. La diversité des pratiques est une force qui doit être reconnue, c'est une richesse pour la société.

Virginie Gravière, Présidente de l'Ordre des Architectes de Nouvelle-Aquitaine

Olivier Celnik, Conseiller national de l'Ordre des Architectes, en charge du GT12 évolution du tableau

Philippe Martial, Président de l'Ordre des Architectes des Pays de la Loire

* Mesure 27 de la Stratégie Nationale pour l'Architecture du 20 octobre 2015 : il est dans la mission de « l'Ordre des Architectes d'accompagner les évolutions professionnelles de l'Architecture. L'Ordre des Architectes est appelé à intégrer les mutations sociales, culturelles, environnementales, économiques et territoriales pour accompagner et anticiper les évolutions en cours dans le monde du bâtiment et de l'aménagement des villes et des territoires. »



CONTEXTE ET MODALITÉS D'ANALYSE

Objet, durée et étendue de l'étude

Un questionnaire anonyme a été lancé afin de dresser un état des lieux auprès des architectes non-inscrits, connaître leur situation, traduire leur positionnement vis-à-vis de l'institution et mieux comprendre la diversité des pratiques. **Ce formulaire a fait l'objet de 915 réponses obtenues entre le 13/01/2022 et le 01/03/2022.**

Cette étude est menée en co-réflexion avec le Conseil national, le Conseil des Pays-de-la Loire et le groupe de travail GT12 de l'Ordre National (composés d'élus nationaux et régionaux). L'année 2022 était l'année de consultation et de concertation.

Description des modalités d'analyse

Le formulaire s'adressait aux diplômés en architecture non-inscrits à l'Ordre, quelle que soit leur pratique professionnelle. Après nettoyage (doublons, absence de réponses, personnes toujours inscrites à l'ordre), l'échantillon traité comporte 887 réponses. Le mode de diffusion (via l'Ordre et les réseaux sociaux) a sans doute influencé sur l'échantillon touché, avec une population majoritairement jeune.

Dans la grande majorité, les répondants se sont exprimés sur l'ensemble des questions.

LES RÉPONDANTS

Âge et localisation

Le panel représente une population plutôt jeune, avec 79% de moins de 40 ans (dont 40% ont moins de 30 ans), et 83% diplômés après 2005.

Ce panel offre une image de la pratique contemporaine mais surtout de la nouvelle génération d'architectes, tant dans leur pratique et leur vision de la profession, de l'Ordre et de leurs attentes.

Si plus d'un tiers des répondants sont installés en Nouvelle-Aquitaine, le sondage a néanmoins essaimé en France avec des réponses de toutes les régions métropolitaines, des régions et collectivités d'outre-mer et même de l'étranger.

En Nouvelle-Aquitaine, la Gironde reste majoritaire avec plus de 62% des réponses dans la région.

Études, diplôme et formations complémentaires

La grande majorité des répondants possèdent un diplôme français : DEA (75%), DPLG (19%), INSA (1%) ou DESA (0,8%). Les diplômes étrangers représentent 2% des réponses.

Parmi les DEA, 43% a déclaré être également titulaire de l'HMONP. Les 57% restants sont soit en cours de qualification HMONP (5%), soit sans HMONP (52%). Ce résultat est largement dû à l'âge des répondants, pondéré par des pratiques professionnelles ne nécessitant pas cette habilitation (travail en agence ou autres).

57% sont aptes à l'exercice de la Maîtrise d'Œuvre (HMONP, DPLG ou autre diplôme avant 2005).

Plus de 59% des répondants déclarent ne pas avoir de formation complémentaire. Ce chiffre élevé doit cependant être pondéré selon l'âge : les plus jeunes qui ont répondu massivement ont un parcours professionnel/universitaire plus court (les 20-30 ans n'ont par exemple pas de formation complémentaire à 68%). Cette proportion diminue lentement avec toujours plus de la moitié de 40-50 ans sans formation complémentaire.

Quand elles existent, ces formations se situent majoritairement dans les champs connexes de l'architecture : urbanisme (7% des sondés), sciences de la construction et de l'environnement (7%) ou encore design d'espace (5%). Elles peuvent avoir été effectuées en amont (15%), mais souvent après l'obtention du diplôme d'architecte (diplôme universitaire, double diplôme d'ingénieur, doctorat).

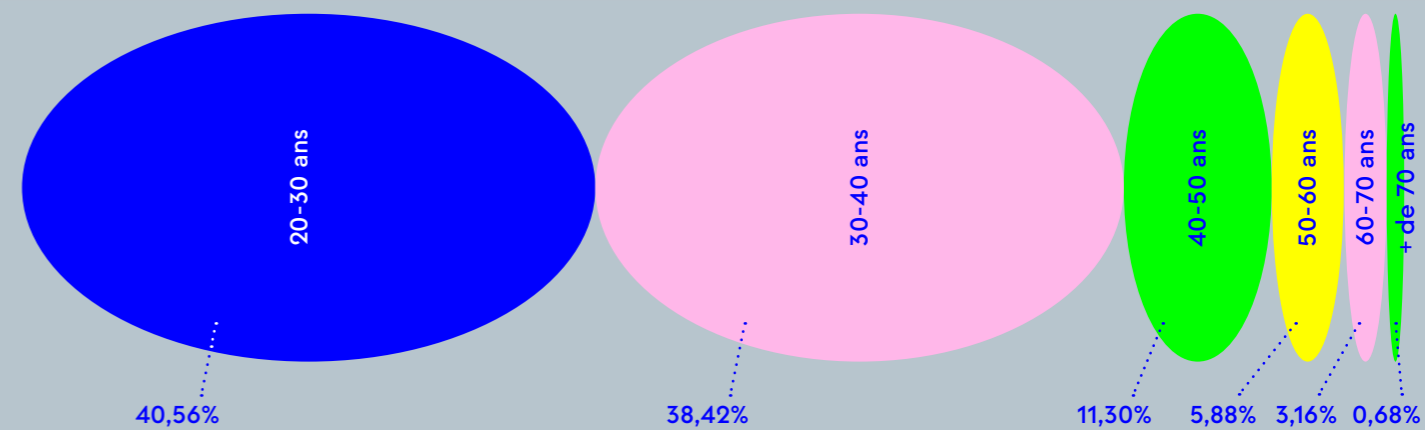
Plus de 95% des répondants plébiscitent les études d'architecture, quelle que soit leur tranche d'âge. Ils en reconnaissent les qualités selon quatre grandes orientations :

- Une méthode : la capacité à concevoir un projet et à gérer l'ensemble de ses étapes ;
- Une culture : l'acquisition d'une culture générale et professionnelle, d'une ouverture sur le monde ; un regard plus aiguisé des problématiques urbaines, sociales et spatiales ;
- Des outils : un langage, des techniques de conception et de rendu, des connaissances techniques ;
- Un fonctionnement : un processus créatif, une vision globale, des capacités d'analyse, de synthèse, de collaboration et d'adaptation.

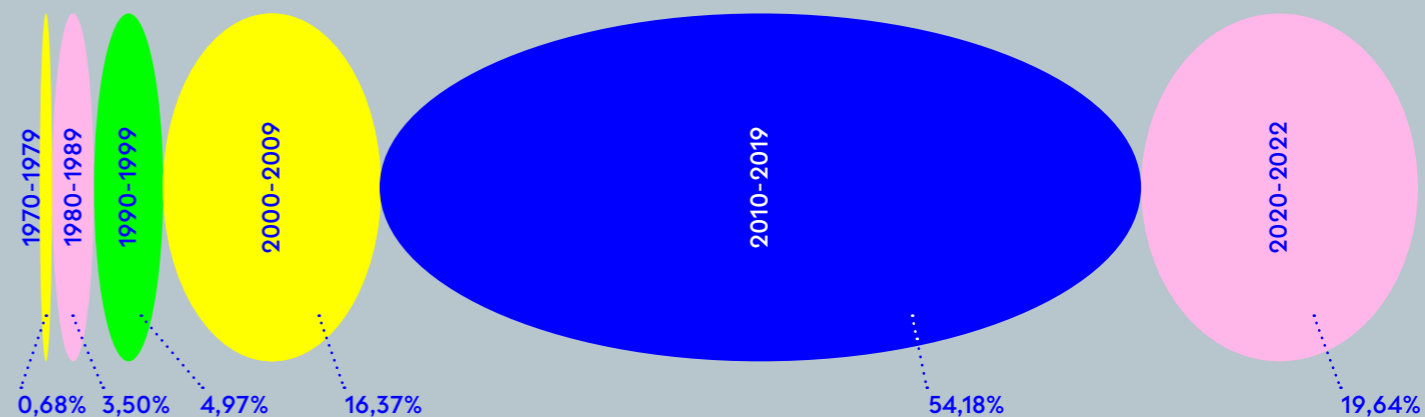
Environ 10% des sondés ont répondu que les études leur permettent simplement d'exercer le métier d'architecte...

Quand des critiques sont émises, elles concernent l'inadéquation entre les études d'architecture et la conduite réelle d'un projet, ou encore le manque de professionnalisation à l'école. Elles soulignent le manque de préparation au métier dans ses diverses contraintes (réglementation, droit, responsabilité, phases, gestion agence...), ainsi qu'aux relations avec les différents acteurs du monde de la construction. Elles insistent enfin sur le rôle de l'HMONP, de l'immersion en entreprise (stages, alternance) ou des expériences pluridisciplinaires pour l'acquisition du savoir pratique.

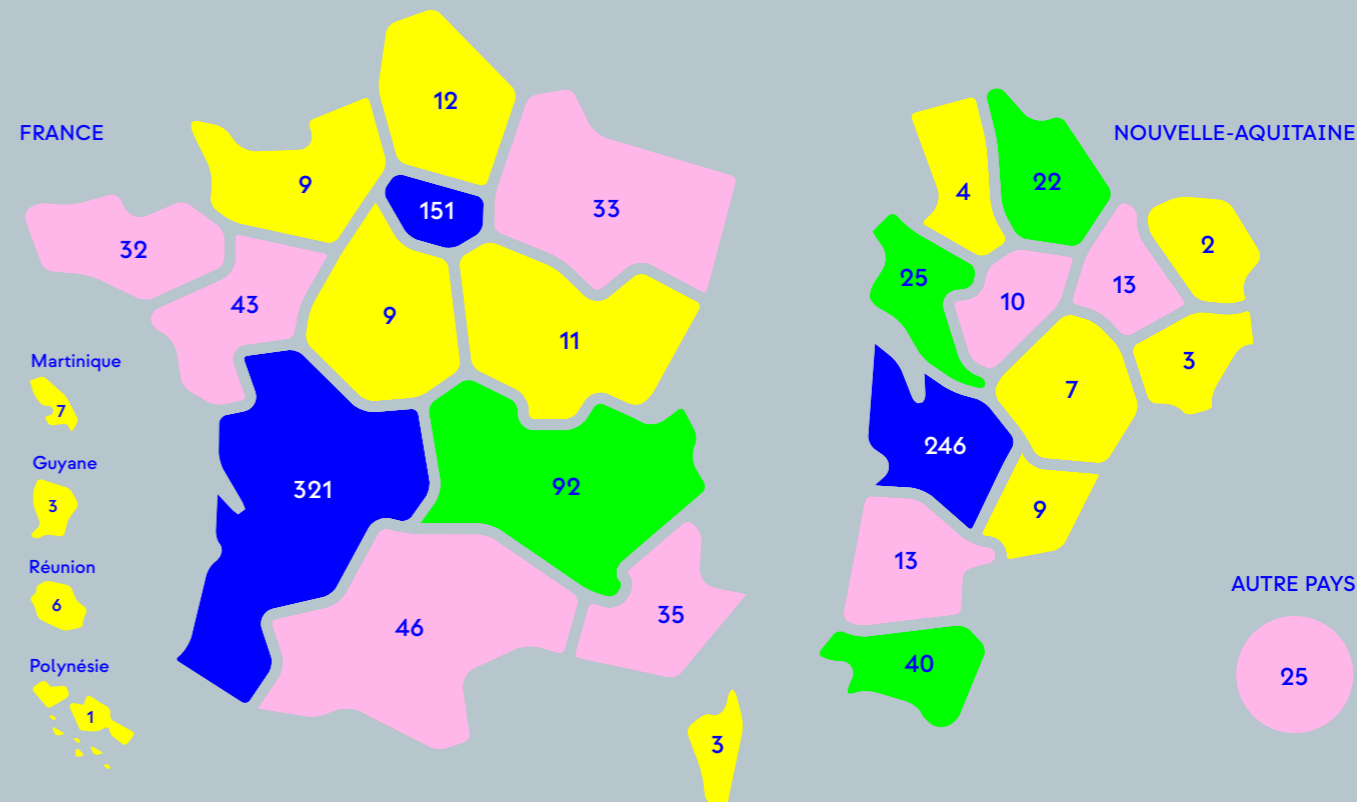
Quel âge avez-vous ?



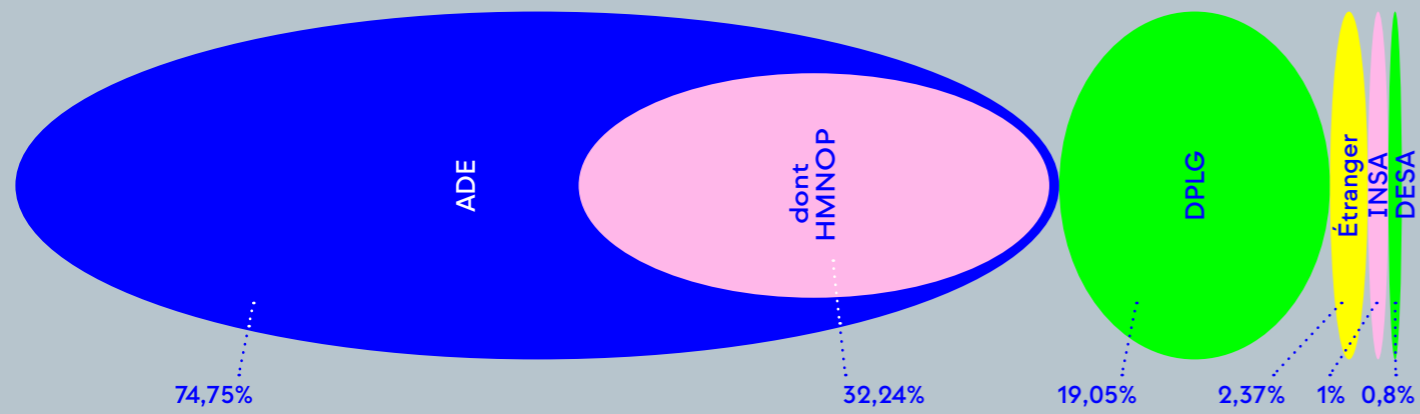
En quelle année avez-vous obtenu votre diplôme ?



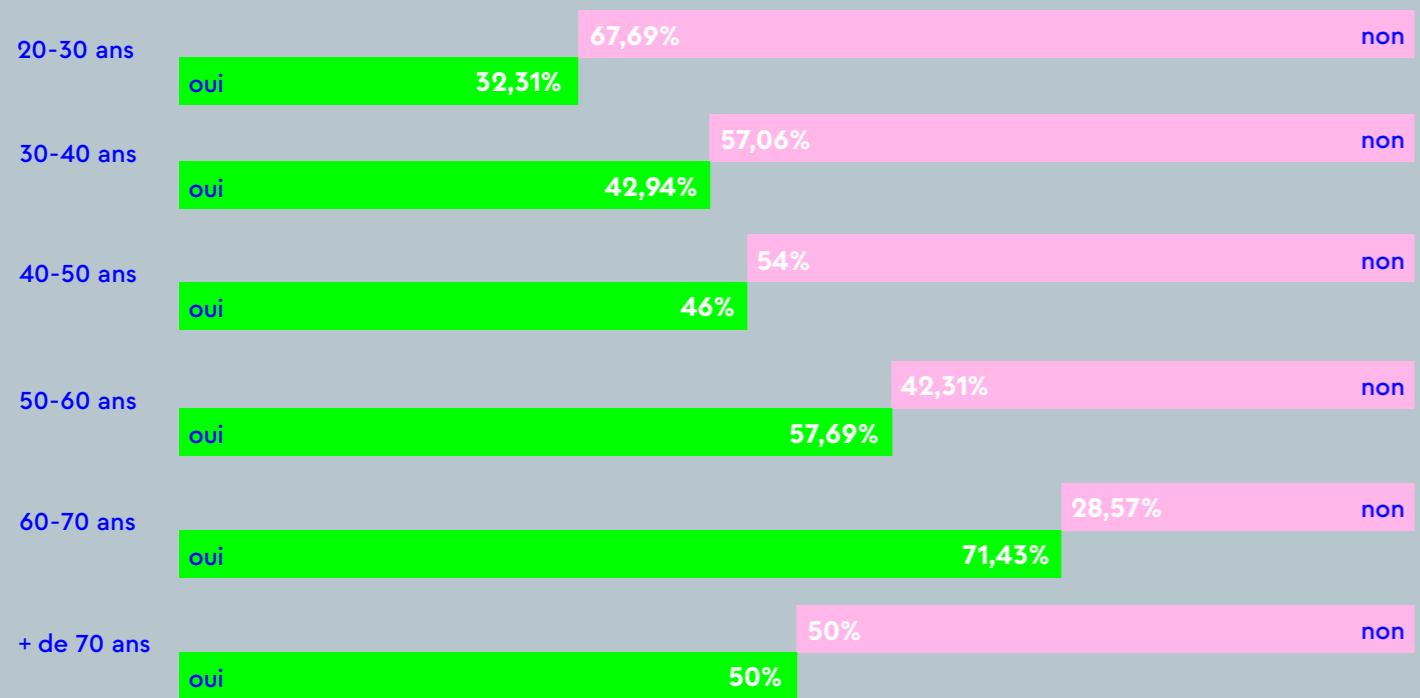
Où êtes-vous installé(e) ?



Quel est votre diplôme d'architecture ?



Avez-vous une formation complémentaire ?



Vos études d'architecture vous servent-elles aujourd'hui dans vos activités ?



« Mes études m'ont donné une sensibilité et une approche du bâtiment autre que celle de mes collègues ingénieurs. J'ai un intérêt et une sensibilité développée durant mes études qui permettent une étude des dossiers plus poussée. »

« Mes études m'ont permis d'acquérir une technicité qui m'aide à sensibiliser les professionnels de la construction sur la thématique du bâti durable, qu'ils soient artisans, entreprise, bureaux d'études ou institution. J'ai un savoir qui rend mes sensibilités légitimes. »

« Mes études représentent environ 20% de ce que je pratique réellement maintenant. C'est 80% du métier que j'apprends en ce moment, à travers la pratique et l'expérience sur site. »

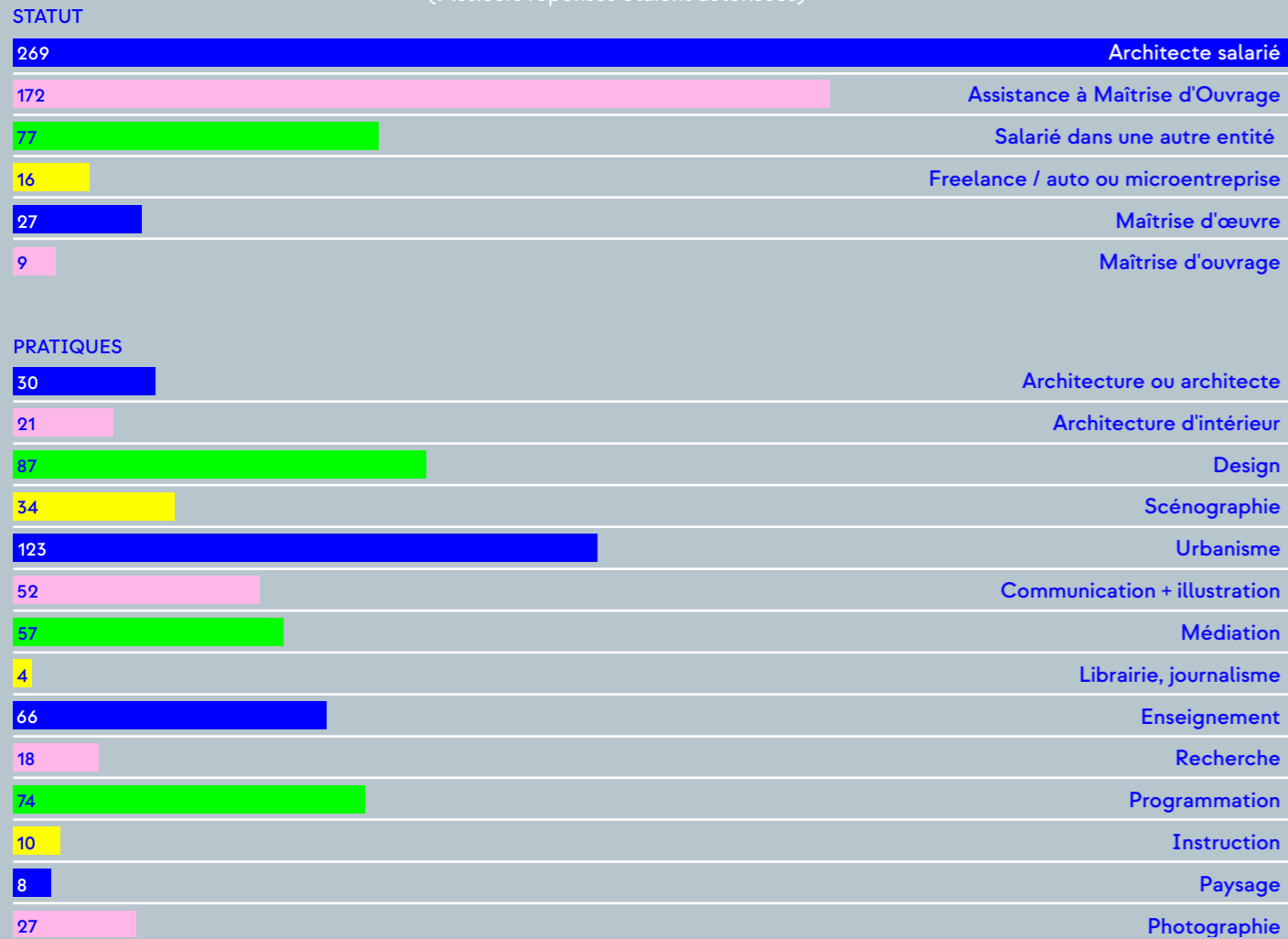
« Je me sens compétente et sachante sur les questions relevant du bâtiment »

« Mes études d'architecture m'ont appris à apprendre... Mais aussi certaines connaissances académiques indispensables sur lesquelles s'appuyer ou pour les dépasser. »

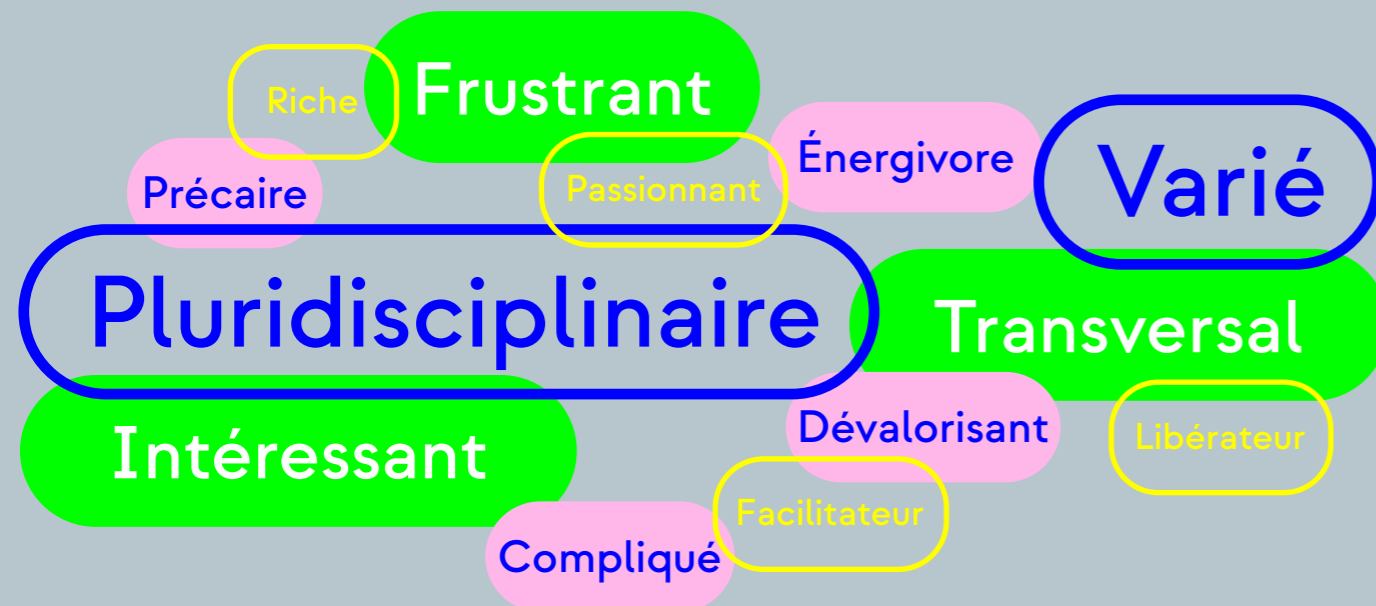
« Mes études d'architecture me servent en tout, mais on se rend vite compte que les études sont insuffisantes et qu'on manque d'expérience, il n'y a pas assez de stages pratiques pendant le cycle général. »

Quel est votre pratique aujourd'hui ?

(Plusieurs réponses étaient autorisées)



Comment la décrivez-vous ?



« Archi-animation
+ aventureuse + comédienne »

« Ma pratique est limitée et rationalisée dans les agences à un poste de dessinateur projeteur au niveau de l'offre d'emploi pour un jeune diplômé. À passer trop de temps à faire comme les autres, je me demande si on ne reproduira pas tout simplement leur façon de faire plus tard. »

« Être multi-casquettes,
mixer les compétences. »

« La diversité des pratiques fait la force de l'architecte. Elle est à la fois très enrichissante pour lui-même, mais permet aussi de proposer une réponse adaptée dans un monde aux usages et aux enjeux en mutation. »

Pratiques actuelles

Toutes les personnes ayant répondu pratiquent une activité liée de près à l'architecture, avec près de la moitié de salariés en agence d'architecture (30%) ou d'AMO (19%). D'autres sondés (9%) travaillent dans des collectivités ou des organismes liés à l'habitat ou à l'aménagement du territoire (ANAH, DREAL, CAUE, ministères, mairies...).

Ce statut salarial recouvre une pratique bien plus large dans les faits : les sondés déclarent également, et de façon non exclusive, pratiquer l'architecture d'intérieur, le design et la scénographie (16%), l'urbanisme (14%), la communication et la médiation (13%) ou encore la programmation (8%) dans le cadre de leur activité professionnelle.

Les activités d'enseignement ou de recherche concernent environ 9% des sondés.

A la marge, des diplômés sont actifs dans le patrimoine, la fonction publique, la production de rendus d'architecture, l'artisanat, le réemploi, le droit, l'OPC. Quelques profils atypiques apparaissent également : gestionnaire de tiers-lieu, « forgeron numérique », architecte-menuisier, conseiller en immobilier...

Les réponses libres décrivent dans plus de la moitié des cas (55%) la fonction exercée (tâches, champs d'intervention, contenu de leur mission...). Les réponses les plus complètes émanent de professionnels exerçant une activité connexes à l'architecture (médiation, conseil...), sans doute dans un souci d'expliquer leur rôle d'accompagnement de la production architecturale.

D'autres sondés mettent en avant les pratiques associative (lutte contre l'habitat indigne, vie d'un village...) ou artistique (photographie, illustration) comme étant complémentaires de leur travail.

Si 13% expriment un ressenti plutôt positif de l'activité exercée (vue comme riche, intéressante, variée, pluridisciplinaire), environ 4% la décrivent au contraire comme frustrante, compliquée ou dévalorisante.

LIEN AVEC L'INSTITUTION AUJOURD'HUI

Connaissance de l'Ordre

Concernant les missions de l'Ordre, et parmi celles proposées, les plus évoquées concernent la protection du titre et l'accompagnement professionnel (accompagnement juridique, médiation). Viennent ensuite les fonctions de défense et de diffusion de la qualité architecturales. Les rares suggestions libres (moins de 2% des réponses) parlent très majoritairement des aspects formation et emploi.

Rapport à l'Ordre

Sur les répondants, environ 11% ont déjà été inscrits à l'ordre mais ne le sont plus. Parmi celles exprimées, les causes majoritaires de résiliation sont l'abandon de l'activité libérale (45%), la réorientation vers le salariat (agence d'architecture, MOA à 31%), et le prix de la cotisation (10%). Les autres raisons (changement de situation personnelle, départ à l'étranger...) sont très minoritaires ; enfin, 4% ont quitté l'Ordre suite à des désaccords ou en ont été radiés.

65% des répondants déclarent n'avoir jamais eu de contact avec l'Ordre. Ce chiffre est à pondérer avec l'âge moyen des sondés, et il chute logiquement à 31% pour les personnes précédemment inscrites.

Les réponses positives font état d'une relation « naturelle » avec l'Ordre, qui reste un guichet incontournable pour la profession et agglomère les aspects institutionnels et culturels. Plus précisément, la formation (pour 26% des réponses positives, formation professionnelle + HMONP), le conseil juridique (13%), et la médiation culturelle (conférences, expositions, visites, 8%) sont régulièrement cités comme liens avec l'Ordre. Viennent ensuite les questions administratives (inscription, radiation, serment) et la recherche d'emploi.

Les raisons de non-inscription

Parmi les raisons de non-inscription, l'absence de HMONP joue un rôle dans 45% des cas.

Néanmoins, deux autres facteurs jouent : 41% n'en voient pas l'utilité et 30% trouvent la cotisation trop chère.

La question de l'utilité cache plusieurs réalités : l'inscription est perçue comme techniquement inutile dans le cas d'un emploi salarié en agence d'architecture (et conditionnée à l'accord écrit de l'employeur) ou dans un autre domaine professionnel (maitrise d'œuvre, BET, médiation, AMO...).

Mais l'inutilité est aussi représentative d'une vision soit corporatiste, soit inefficace de l'Ordre dans la défense de ses membres, d'une incompréhension ou méconnaissance de ses fonctions, et d'une non-représentativité de la pratique actuelle des répondants.

En filigrane ressort la remise en question de la corrélation entre le titre d'architecte et l'inscription à un ordre professionnel.

Est également soulevé la question de l'incompatibilité légale dans certains cas (clause de non-concurrence et fonction publique notamment).

La question du prix de la cotisation semble rédhitoire pour des petites structures mais aussi pour d'autres plus installées (coût financier de l'inscription de l'ensemble des architectes salariés). Le prix symbolise aussi les coûts supplémentaires à venir, notamment en termes d'assurances et de formation obligatoire.

Enfin, pour les répondants en cours d'inscription, une grande majorité observe qu'ils s'inscrivent uniquement parce que c'est obligatoire pour exercer en nom propre.

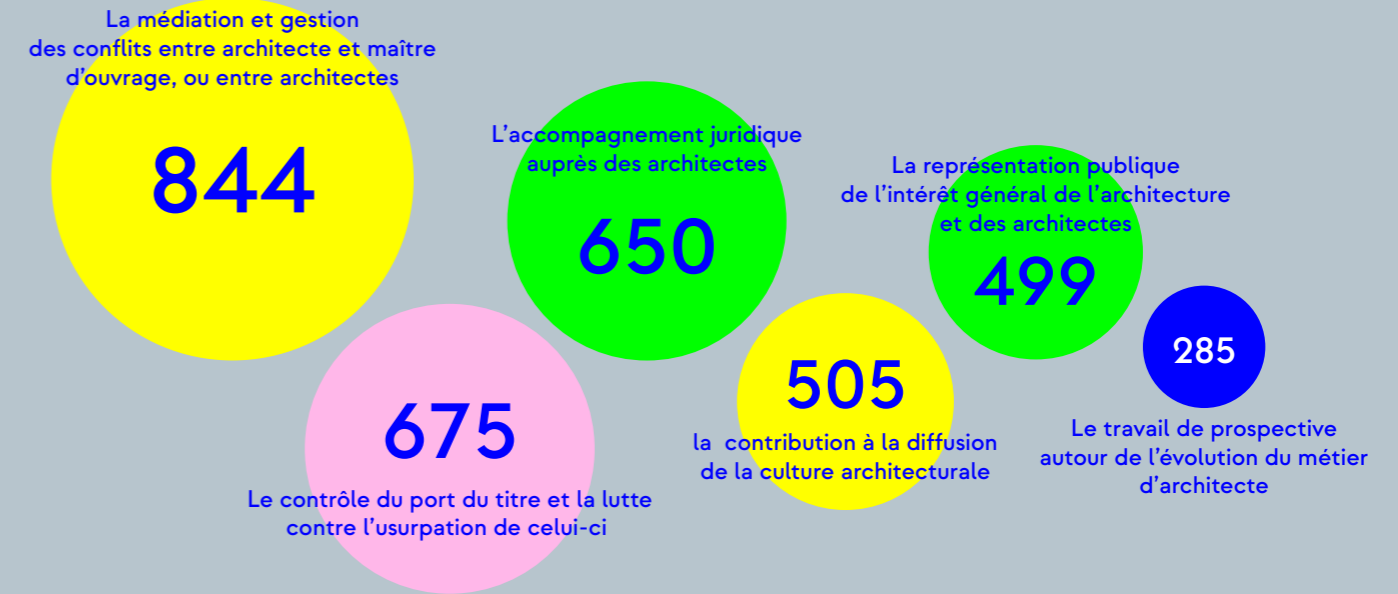
« Pas d'utilité dans mes nouvelles fonctions (maître d'ouvrage) »

« J'étais salariée donc l'inscription à l'ordre ne me servait pas et était très coûteuse. »

« Ma connaissance de l'Ordre ?

Aucune, trop peu de communications avec les non-inscrits à l'ordre »

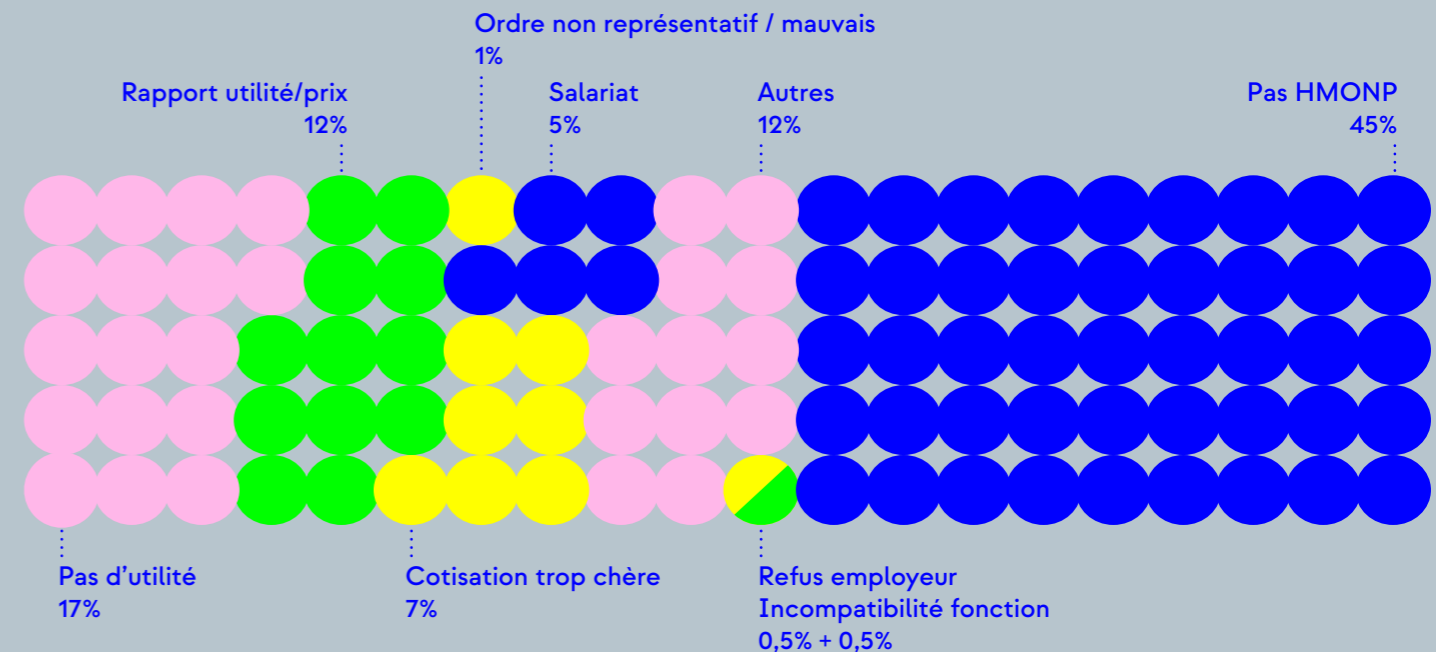
Parmi celles énoncées ci-dessous, quelles sont les missions de l'Ordre que vous connaissez ?



Avez-vous déjà été en contact avec l'Ordre dans vos activités ?



Quelles sont les raisons actuelles pour lesquelles vous ne vous inscrivez pas ?



LIEN AVEC L'INSTITUTION DEMAIN

Quel Ordre demain ?

À 89%, l'Ordre devrait représenter l'ensemble des architectes, indépendamment du statut (indépendant, société, salariés, fonctionnaires...) ou de la pratique (maîtrise d'œuvre, conseil, AMO, enseignement, programmistes...).

Il faut noter qu'une minorité non négligeable de sondés (environ 11 %) voit l'Ordre comme un outil professionnel qui devrait représenter exclusivement les architectes réalisant de la maîtrise d'œuvre, quel que soit leur statut.

Nature de l'Ordre de demain

À plus de 74%, les répondants souhaitent que l'Ordre soit une institution qui rassemble l'ensemble des architectes, pour une profession reconnue avec ses règles de déontologie propre. Ils plébiscitent également les supports technique (boîte à outils commune, 54%) et juridique (45%), ainsi qu'un accès facilité à une assurance responsabilité civile (40%). La cotisation est un point d'achoppement pour 42%.

Les réponses libres parlent majoritairement de visibilité auprès du grand public, de reconnaissance du titre (pouvoir s'appeler « architecte ») mais aussi des compétences qui y sont liées. Les notions de collégialité, de rencontre et de réseau sont évoquées par environ 10% des sondés. Ces derniers attendent également de l'Ordre un rôle de levier auprès des employeurs pour l'amélioration des conditions d'activité.

Le formulaire a donné lieu à une véritable prise de paroles, avec parfois des recommandations qui ne relèvent pas des attributions de l'Ordre. La présence de ces commentaires traduit une méconnaissance des prérogatives des organismes actifs dans le champ de l'architecture (Ordre, maisons de l'architecture, syndicats, CAUE...). Elle souligne aussi une inquiétude récurrente sur les conditions matérielles d'exercice de la profession d'architecte. En premier lieu, une protection plus forte des conditions de travail à 13% (soutien et reconnaissance des droits des salariés non-inscrits, respect de la convention collective), qui semble relever plutôt d'une action syndicale.

RENFORCER LES MISSIONS ACTUELLES

→ Les sondés demandent un engagement plus fort, à l'image des autres ordres professionnels existant en France. Le rôle institutionnel de l'Ordre (défense du titre, pouvoir de sanctions) est mis en avant par 11% des réponses. Il s'accompagne pourtant d'une demande plus forte de médiation et de médiatisation vers le grand public, les partenaires et les institutions : prospection, sensibilisation aux conséquences du dumping, utilisation des nouveaux modes de communication.

→ Il faut promouvoir la qualité architecturale auprès des décideurs institutionnels et politiques, ainsi qu'être plus combatifs vis-à-vis des partenaires privés.

→ Les sondés souhaitent également un renforcement des formations ciblées et orientées vers le monde professionnel, le changement climatique et les usages de demain (modes constructifs, projets collaboratifs...).

S'OUVRIR VERS D'AUTRES PRATIQUES ET D'AUTRES MÉTIERS

→ Une meilleure reconnaissance et prise en compte des formes d'exercice autre que libéral (8%) : programmation, recherche, salariat, fonction publique... La question de l'intégration des architectes sans HMONP est également régulièrement évoquée. Il ne s'agit pas là uniquement d'une demande de protection (accès aux services et aux assurances notamment) mais aussi de reconnaître la diversité des pratiques qui contribue à une meilleure compréhension du métier, des projets, de la qualité architecturale. Ouvrir l'Ordre à tous les architectes hors MOE permettrait également d'avoir un poids plus important dans les discussions avec les institutions et partenaires économiques. Des commentaires proposent également d'intégrer par exemple les programmistes, urbanistes et paysagistes, voire les architectes d'intérieur.

→ Un dialogue accru avec les autres corps de métier de l'acte de construire (artisans, ordre des avocats, économistes de la construction...) et les usagers ; multiplier les réseaux.

→ Des passerelles vers les pratiques et les structurations alternatives, les métiers de demain,

les filières d'innovation (5%) ; valorisation de la diversité des pratiques ; mise en valeur des parcours atypiques. Cette diversité doit se retrouver dans les instances régionales et nationales.

→ Une meilleure mise en avant des compétences des architectes, plus larges que le simple métier, et un travail accru sur la réorientation professionnelle vers d'autres fonctions (AMO, médiation...).

S'ÉQUIPER DE NOUVEAUX OUTILS

→ Renforcer la mutualisation des ressources et la coopération entre professionnels : mise en place de réseau d'entraide, de moments de rencontre, de bourse d'emploi, de bibliothèques techniques (atlas des prix), service d'achats groupés.

→ Mettre en place un observatoire de l'insertion professionnelle et des évolutions de la profession, ainsi qu'effectuer un véritable travail de prospective des métiers.

→ Renforcer la coopération entre l'Ordre et les écoles, notamment pour valoriser les différents domaines de pratiques de l'architecte et renforcer les doubles cursus (ingénieur, artisanat, management, droit, informatique, santé, sociologie, histoire, philosophie, enseignement...).

→ Organiser le soutien aux jeunes architectes (6%), que ce soit dans leur installation libérale ou leur organisation, par exemple par la mise en place d'un système de tutorat.

→ Lutter plus efficacement contre la discrimination et pour la place des femmes qui représentent plus de la moitié des architectes...

Faire évoluer la cotisation

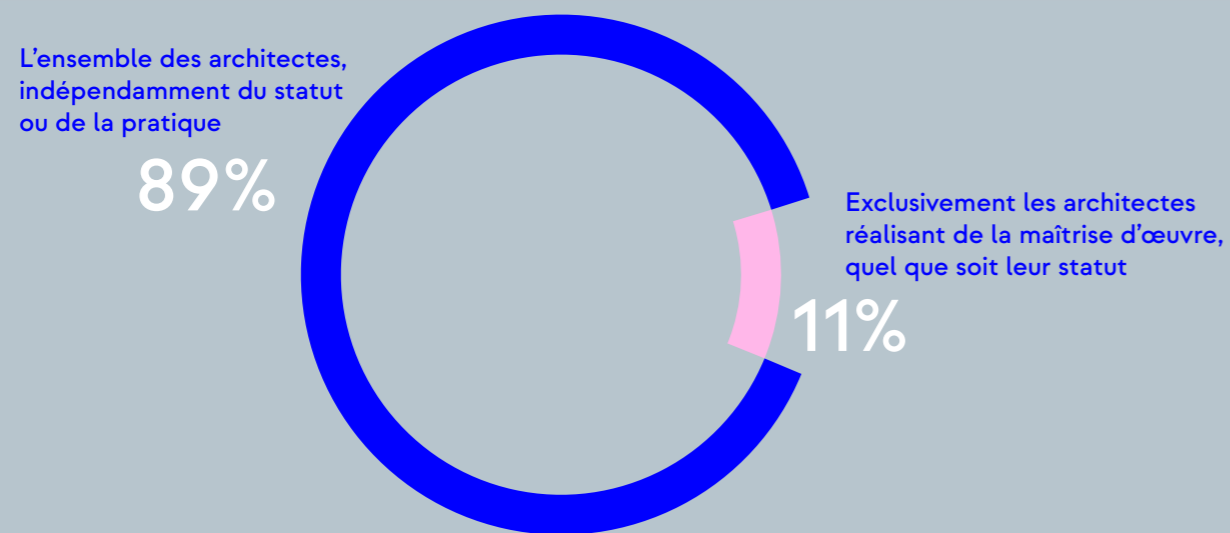
Environ 42% des sondés demandent une baisse de la cotisation. La majorité souhaite une cotisation située entre 50 et 150 € à la place de celle imposée actuellement. Plusieurs d'entre eux proposent de l'indexer au chiffre d'affaire de la structure concernée et d'ouvrir l'inscription à l'Ordre sans frais aux architectes salariés.

« Cette initiative, par exemple, elle était attendue ;) »

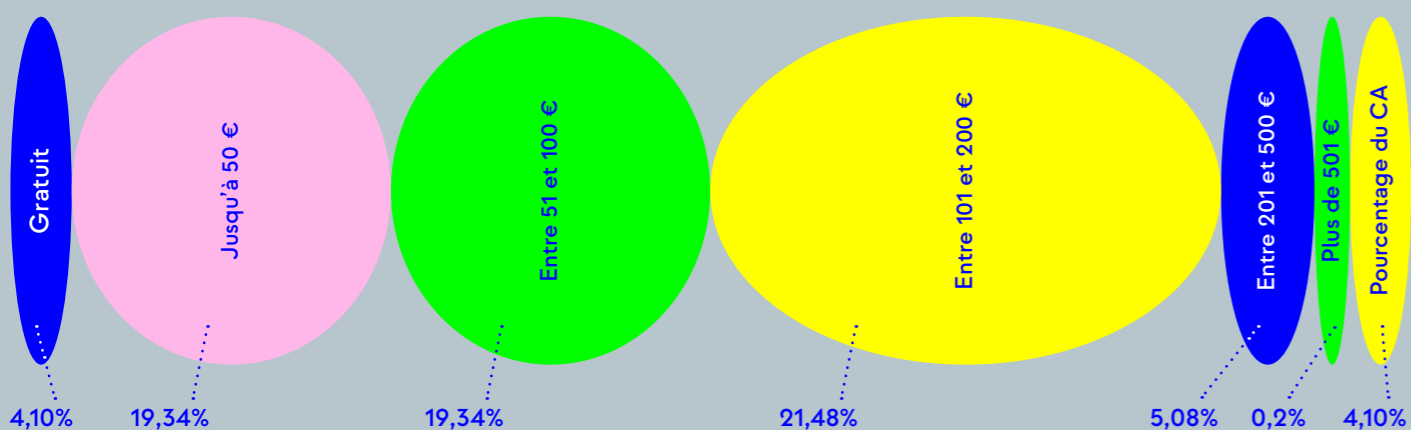
« Contribuer à ouvrir les esprits sur les pratiques riches et multiples de ce métier, bien au-delà de l'activité libérale. Il n'y a pas une façon noble (le libéral) et une autre moins noble (tout le reste) de promouvoir la qualité des espaces privés et publics, c'est l'affaire de tous les diplômés »

« Représenter la totalité de la pratique et défendre TOUS les architectes. La reconnaissance de la compétence ne doit pas se limiter au paiement d'une cotisation. »

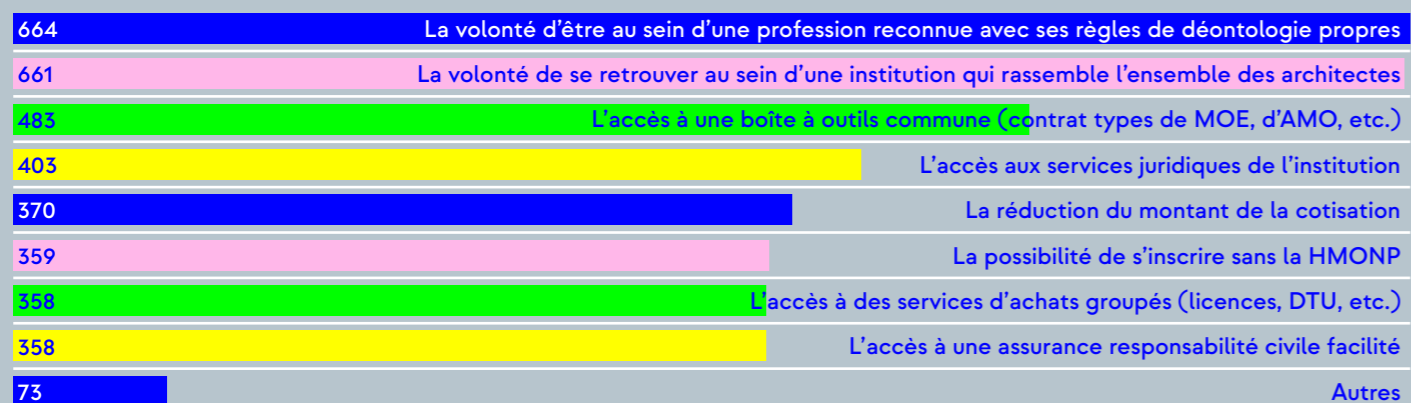
Selon vous, l'Ordre doit-il représenter :



Quel montant de cotisation trouveriez-vous attractif ?



Si demain, les conditions évoluent, quelles seraient les raisons pour lesquelles vous vous inscririez à l'Ordre ?



« Une politique pour favoriser l'embauche de jeunes diplômés sans expérience. »

« Vulgariser l'architecture. Pour la défendre il faut avant tout lui donner les moyens de se vendre. »

« Défendre les intérêts de la profession pour devenir un acteur consulté systématiquement lors des lois climats, RE2020, logements... »

« Je souhaiterais que l'Ordre puisse défendre la profession également en son sein : précarisation des jeunes architectes, exploitation et salaire. »

« Porter la variété des facettes multiples du métier d'architecte autre que MOE, et mettre en valeur des parcours atypiques. »

« Supprimer la culture de la charrette. »

« Aider lesancements de projets innovants (financement, communication...). »

« Je trouve que l'idée que vous proposez de faire du lien entre les différents métiers d'architecte est une idée excellente ! »

« Protéger les jeune diplômés en les aidant dans le domaine administratif (assurances, montage entreprise...). »

ANALYSE ET PISTE D'ÉVOLUTION

Le sondage montre une certaine convergence dans les réponses. **Dans leur très grande majorité, les sondés considèrent la discipline et les études comme très fructueuses au plan intellectuel et culturel. Il y a une véritable fierté de pouvoir se nommer architecte, bien au-delà de l'exercice professionnel de chacun.** Être architecte, c'est développer un regard sur le monde et une technique, être en capacité d'intervenir sur les différentes échelles et composantes de la société.

L'Ordre pâtit néanmoins d'une méconnaissance profonde de ses attributions et de ses fonctions. Il est souvent réduit à un guichet d'enregistrement obligatoire et réservé aux architectes exerçant en nom propre. Ses attributions exactes sont confuses, avec de nombreuses remarques relevant d'une défense des conditions de travail qui ne lui incombe pas.

Son rôle de défense du titre et de la profession est bien connu, ainsi que son rôle de promotion auprès des acteurs institutionnels et privés.

Les deux aspects sont plébiscités mais les sondés demandent un renforcement de l'activité dans ces domaines.

Environ 1/3 des sondés juge difficile la corrélation entre le prix de la cotisation et l'utilité réelle de l'inscription à l'Ordre.

Les pratiques alternatives et les formations complémentaires sont encore peu nombreuses à l'aune de ce sondage mais une grande partie des sondés plaident pour plus de pluridisciplinarité, et demandent à l'Ordre de s'y ouvrir. Il s'agit d'une demande de clarification d'un titre qui intégrerait plus largement, au-delà de la simple maîtrise d'œuvre. Cette demande récurrente permettrait aussi, d'après les réponses, de rendre visible le spectre de l'architecture au sens large (l'ensemble des praticiens) et d'accroître la promotion de la qualité architecturale lors des interactions avec les partenaires institutionnels et privés.

« Les coordonnées nationales de l'Ordre devraient figurer sur les formulaires Cerfa et un livret pédagogique explicatif des missions de l'Architecte et des garanties légales qu'il apporte devrait y être inclus. »

« Pour la capacité de toute une profession unie dans sa diversité à promouvoir une architecture de qualité. Dans le domaine du bâtiment, les diplômés en architecture sont quasiment les seuls à porter autant de convictions vertueuses. L'objectif est d'adapter la profession aux enjeux actuels et de la rendre plus ouverte aux yeux du grand public, ce qui pourrait effacer l'image biaisée du métier dans l'imaginaire collectif et ainsi rétablir une confiance. L'objectif : plus de projets (sous des formes diverses) pour les architectes, la qualité suivra et la planète se portera mieux. »

COMPTER LES ARCHITECTES

Compter les architectes... voilà une opération toujours recommencée, toujours discutée et pourtant tellement nécessaire. C'est que les architectes forment une profession, c'est-à-dire un ensemble constitué autour d'une formation de niveau supérieure reconnue et de la reconnaissance et protection d'un titre par un ordre. C'est donc par la définition d'un assortiment de règles de reconnaissance et de déontologie qu'un ensemble d'occupations professionnelles accède au statut de corps. A ces éléments d'autres s'ajoutent qui sont moins visibles, non écrits, que sont les normes sociales du groupe. Comme dans nombre de professions, chez les architectes une norme sociale consiste à penser qu'un architecte c'est non seulement quelqu'un qui est autorisé à pratiquer le projet et la conception mais surtout quelqu'un qui le fait, si possible de façon autonome, c'est-à-dire « en son nom propre ». Cette norme est tellement ancrée dans les esprits que les architectes qui occupent des postes salariés, qui exercent dans des secteurs connexes à l'architecture autres que la « maîtrise d'œuvre vive » (AMO, agence d'urbanisme, collectivités, associations...) ne manquent jamais de se présenter sur le ton de l'excuse en disant « je suis architecte mais je ne construis pas ». Comme s'il y avait d'un côté les « architectes architecturant » et les autres. Ces autres étant d'ailleurs toujours plus ou moins en porte-à-faux ou en attente de reconnaissance.

Pourtant ces « autres » sont bien présents, bien formés, satisfaits de leur formation, et identifiés. C'est, entre autre, une population plutôt jeune et féminisée. Depuis les années 1990, de nombreux travaux ont pointé l'existence d'un exercice « diversifié » du métier et de la formation d'architecte, estimé à environ 30% de l'effectif diplômé. **Ce n'est donc pas un processus de diversification qui marque cette profession mais la réalité d'une diversité d'exercice sur la base d'une formation qui offre à la fois une méthode, une culture et des outils.** Que ce soit dans une carrière ou une étape, ou simultanément, on constate une capacité de multipositionnalité des diplômés d'architecture. Réduire le métier aux seuls « architectes architecturant » c'est donc ne pas voir cette force de la formation des architectes qui permet d'être présent dans de nombreux secteurs d'emploi ; et surtout c'est ne pas voir qu'il existe un véritable « marché de l'emploi » pour les architectes.

Reconnaître, tous les architectes, c'est donc non seulement attester de la vitalité d'une formation non spécialisée et efficace pour investir de nouveaux champs, mais c'est aussi sans doute s'assurer la capacité d'exister face à la concurrence de nouvelles spécialités qui se créent et tentent d'investir le champ de la production de nos cadres d'existence. Ainsi, si 95% des sondés dans cette étude disent être satisfaits de leurs études c'est sans doute que la formation d'architecte offre un socle suffisamment solide pour conjuguer de nombreuses questions avec méthode sans s'enfermer dans une spécialité. Cette capacité d'adaptation est précieuse dans un environnement incertain et mouvant dans lequel de nouvelles contraintes et de nouveaux enjeux se développent (environnementaux, économiques, sociaux), contrairement à la spécialisation. Ce corps professionnel fait donc preuve d'une étonnante permanence et d'une tout aussi étonnante capacité d'adaptation aux changements qui affectent l'univers de la production urbaine et architecturale.

Au fond, la réduction de la culture architecturale, de la formation au projet, au seul exercice de la conception peut être rassurante à court terme, mais elle demeure défensive. À l'inverse, la reconnaissance de la capacité à entrer dans d'autres modes d'exercice est offensive. Mieux encore, elle permet de faire la preuve du poids économique et social de ce métier. Enfin, contre la crainte d'une perte de visibilité de la profession ou de son prestige social que constituerait la reconnaissance de cette diversité il faut rappeler que la diversité des modes d'exercice est précisément la manifestation inverse. On retrouve, par exemple, là les indices de la consécration symbolique et de la noblesse culturelle que Pierre Bourdieu a bien identifié chez les polytechniciens qui occupent des positions dominantes et des fonctions dites d'autorité qui, « ne sont jamais définies par leur seule dimension technique, appellent la largeur de vue, les aptitudes polyvalentes, la vision en survol, la culture générale, les idées générales, les capacités de synthèse, définies comme des vertus inséparablement intellectuelles et morales ».

En somme, identifier et reconnaître tous les architectes c'est saisir l'état de cette profession à partir de « ce qu'elle fait » et non plus de « ce qu'elle devrait être ».

Olivier Chadoin

Professeur de sociologie, ENSAP Bordeaux,
Directeur de PAVE – Centre Emile Durkheim, CNRS 5116
Ecole doctorale SP2 Université de Bordeaux

Une publication du Conseil régional
de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine
308 avenue Thiers 33100 Bordeaux - 05 56 48 05 30

Directrice de la publication
Virginie Gravière, Présidente du Conseil régional
de Nouvelle-Aquitaine

Coordination
Boris Delafoulhouze et Thalia Carruesco

Analyse & rédaction
David Vernet

Conception Graphique
Tabaramounien

Préparation du sondage
Commission Prospectives du Conseil régional
de l'Ordre des architectes de Nouvelle-Aquitaine :
Samira Ait-Mehdi, Lucile Bories, Boris Delafoulhouze,
Véronique Estavoyer, Claudine Gaudin, Virginie Gravière,
Pierre Lascabettes, Catherine Le Calvé, Frédéric Mazabraud,
Nicolas Merlo, Sophie Samary, Patrick Vettier.

Contributeurs restitution
Olivier Chadoin, sociologue, enseignant à l'ensap Bx
Christine Leconte, Présidente du Conseil national
de l'Ordre des architectes
Olivier Celnik, Conseiller national de l'Ordre des Architectes,
en charge du GT12 évolution du tableau
Philippe Martial, Président du Conseil régional
des Pays-de-Loire
Virginie Gravière, Présidente du Conseil régional
de Nouvelle-Aquitaine

Source
Sondage réalisé entre le 13 janvier et le 1^{er} mars 2022.



Nouvelle-Aquitaine

